

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

MILANGLAIS RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 22 Avril 1848.

No. 64.

RAPPORT

DU COMITÉ PERMANENT DE CHEMINS DE FER ET DE LIGNES DE TÉLÉGRAPHES.

Suite et fin.

La seconde grande ligne est celle qui est connue sous le nom de "chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique;" toute la distance entre Montréal et Portland, les deux extrémités du chemin de fer, est de 230 milles, dont 130 en Canada et 100 dans les Etats-Unis. Deux compagnies incorporées, l'une américaine sous le nom de "chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique," ont entrepris de compléter cette ligne. Bien qu'étrangère l'une à l'autre, sous le rapport du capital, des obligations et des profits et indépendantes à tous égards l'une à l'autre, ces Compagnies, avec un objet et des intérêts communs, agissent l'une et l'autre de concert. Le coût de construction des deux lignes est évalué à £1,750,000 et celui de la section canadienne à £225,000.

M. A. C. Morton, l'intelligent ingénieur de ce chemin de fer décrit ainsi les avantages de cette ligne: "Quant à votre chemin de fer considéré comme grande voie de communication, il occupe une position remarquable, en reliant, comme il le fait, le St. Laurent et l'Atlantique à un point où les rives de la Nouvelle-Angleterre se trouvent le plus rapprochées des grandes eaux occidentales, ayant à chaque extrémité une ville grande et florissante, possédant des ports considérables, et séparées l'une de l'autre par des contrées fertiles; il ne peut manquer d'être l'une des voies les plus importantes et les plus profitables qui aient encore été commencées; la position particulière où il se trouve écarte toute concurrence. C'est la voie la plus courte et la moins dispendieuse qui puisse conduire les voyageurs et les articles de commerce au bord de la mer. Avec cette longue suite de communications que la nature et l'art ont su créer entre Montréal et les eaux occidentales et les contrées de l'ouest, on ne saurait douter qu'en terminant ce dernier chaînon on changera entièrement la voie que suit le commerce; on ouvrira de nouvelles ressources, et l'on augmentera considérablement les profits des travaux publics de la province, ainsi que la richesse et l'esprit d'entreprise parmi les habitants des pays par où il passe. Pour la cité de Montréal il est d'une importance vitale. Située comme l'est cette ville, à l'extrémité d'une longue chaîne de communications d'un côté, et à dix heures de marche de l'un des ports les plus beaux de l'Atlantique de l'autre, elle devra nécessairement voir son commerce et son activité augmenter prodigieusement, ainsi que sa prospérité."

Le capital de la compagnie est de £ 1,750,000 divisé en actions de £ 100 chacune. Sur ce capital, 4,083 actions ont été prises en Canada, 750 autres actions seront prises par les entrepreneurs qui font une partie du chemin qui est maintenant en voie de construction, et il y a 700 actions qui ont été prises dans la Grande-Bretagne, faisant en tout 5,493 actions, formant un capital de £274,550. Voir le rapport annuel, 1847.

Il parait par le dernier rapport annuel des directeurs, en date du 19 janvier, 1848, que le droit de passage se trouve réglé pour les trente premiers milles avec 304 propriétaires. La première partie de l'ouvrage qui se trouve entre le fleuve, St. Laurent et la rivière Richelieu, distance de seize milles, est en voie de confection et on s'attend à ce qu'elle sera terminée dans le mois d'août prochain. Depuis le Richelieu jusqu'à St. Hyacinthe, le gravoyage est dans un état avancé et le pont sur le Richelieu est presque terminé. Le montant total des dépenses de la compagnie jusqu'au 1er novembre dernier était de £22,511 13s. 9d.

Les progrès de cette partie de la province à travers lesquels ce chemin va passer a été jusqu'à présent considérablement retardé par l'absence des communications par eau, avec son principal débouché, Montréal, et ainsi que par le coût extraordinaire du transport par nos chemins de campagne. Ces désavantages, le chemin de fer les fera disparaître, en permettant aux habitants des comtés voisins d'avoir, dans toutes les saisons de l'année, accès aux marchés, et cela d'une manière prompt, facile et peu dispendieuse. La route, telle qu'elle a été arpentée, traverse les comtés de Chambly, de Verchères, en partie, de Rouville, de St. Hyacinthe, de Shefford, de Sherbrooke et de Stanstead, et passe dans le voisinage de ceux de Richelieu et de Drummond; et tous ces comtés retireront un bénéfice immense de la construction de ce chemin, et l'on peut dire, sans se tromper, que 140,000 habitants de la province, au moins, retireront directement de grands avantages de cette entreprise, sans parler de l'effet favorable qu'elle aura sur les intérêts de la province en général. Voir le tableau statistique transmis au parlement en 1844.

La troisième et la dernière grande ligne de chemins de fer, est celle qui reliera Halifax à Québec, et traversera la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Le comité est heureux d'apprendre par la harangue du gouvernement, à l'ouverture de la Session, que les ingénieurs qui avaient été chargés de faire le relevé de cette route importante, ont découvert une ligne de chemin très bonne et très praticable.

La province peut donc s'attendre à ce que le gouvernement impérial, avant peu, prendra cette grande entreprise nationale sous sa considération la plus favorable. Le comité n'a point de données sur lesquelles il puisse se former une idée raisonnable du coût et des profits de cette ligne.

L'estimation du coût a varié entre trois millions et demi et cinq millions. Pour cette province, ce chemin sera d'un avantage immédiat en lui permettant d'avoir accès à l'Océan et de pouvoir communiquer avec la Mère-Patrie dans toutes les saisons de l'année, sans être exposée aux inconvénients de passer sur un territoire étranger, et nous assurera surtout un passage régulier et non interrompu pour les malles qui vont en Europe où qui en viennent, et cela avec autant d'expédition que par la voie des Etats-Unis, et sans éprouver les traverseries qui ont eu lieu récemment à ce sujet entre ce dernier pays et la Grande-Bretagne.

Nos sœurs colonies auront leur part dans ces avantages, et ce chemin leur sera encore bien plus avantageux qu'à nous,

puisqu'il traversera leurs établissements et qu'il donnera de grands bénéfices dans le transit des effets. Convaincus de cela, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick se sont emparés dans cette entreprise avec une ardeur et un enthousiasme remarquable.

Pour les intérêts impériaux, ce chemin est d'un intérêt vital, parce qu'il ouvre la seule communication militaire que l'Angleterre puisse avoir avec le Canada durant les mois d'hiver; et parce qu'il fournit l'occasion d'employer et d'établir une grande partie du surplus de la classe ouvrière de l'Empire. La grandeur de cette entreprise est telle qu'il faudra, pour la mettre à exécution, l'action réunie des trois provinces secondées par l'assistance de la mère-patrie. Et le comité se contentera de dire à cet égard qu'il est certain que le Canada renverra les vues des autres Provinces avec toute la libéralité possible, et concourra de grand cœur dans les mesures que l'on adoptera de concert.

Quant aux deux premières lignes de chemin de fer que l'on peut considérer comme exclusivement canadiennes, le comité craint qu'en raison des dépenses qu'elles entraîneront et du manque de capitaux dans la province, elles ne pourront, dans aucun temps rapproché, être complétées par des particuliers.

On peut aussi considérer comme certain que les grands capitaux qu'il faudra pour finir les chemins de fer en Europe et pour faire ceux que l'on a en vue, et la dépression monétaire qui pèse aujourd'hui sur l'Angleterre empêcheront les capitalistes anglais de placer leur argent dans des entreprises aussi distantes sur le crédit seul de ces travaux, quelque productifs qu'ils puissent paraître devoir être par la suite.

Ainsi donc, à moins que le gouvernement provincial ne vienne en aide, le comité craint beaucoup que la confection de ces travaux ne soit remise à une époque indéfinie, et que la province n'ait à se résigner à se voir en arrière de toutes les autres parties du monde dans la grande marche du progrès, et à rester, malgré tous ses avantages naturels, dans un état d'abaissement sans espoir comparativement avec les Etats voisins.

Le grand chemin de fer occidental et le chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique sollicitent tous deux cette aide de la province; et si le gouvernement croit devoir prêter quelque secours, le comité recommande respectueusement que cette aide soit accordée en premier lieu à ces deux chemins de fer, parce qu'ils sont maintenant en voie de construction; le reste de la grande ligne de Québec à Hamilton pourrait venir ensuite, si les circonstances le permettent; et la comité est d'opinion que le succès de ces deux chemins de fer, quand ils seront terminés, sera si grand que les capitalistes se décideront peu à peu à entreprendre toute la ligne.

Les directeurs du grand chemin de fer occidental suggèrent au gouvernement trois moyens de venir au soutien de ces compagnies: 1o. Par un emprunt direct garanti par le chemin même et la propriété; 2o. en prêtant le capital à un montant spécifié, et 3o. en garantissant six pour cent d'intérêt aux capitalistes qui y placeront leurs capitaux et qui termineront ces chemins.

Le comité est fermement convaincu que ces chemins de fer ne sauraient être terminés que par la coopération cordiale du gouvernement, et que cette coopération doit se régler sur l'état de finances de la province et le maintien du crédit public.

Le comité ne désire donc pas faire plus que de solliciter l'attention sérieuse de la Législature et du gouvernement sur ses propositions, et les soumettre à leur considération favorable.

Le comité est d'opinion que lorsque le gouvernement se croira justifié de prendre le sujet en considération dans le but d'accorder le secours que l'on demande, il trouvera que la garantie de l'intérêt légal en faveur des capitalistes est peut-être le mode le plus acceptable.

Augmenter la dette publique par un emprunt considérable serait peut-être nuire au crédit de la province, et l'on voit clairement les objections qu'il y a à ce que la province devienne actionnaire dans ces entreprises conjointement avec les capitalistes.

Par la pétition des deux compagnies il paraît qu'un million en sus de leurs fonds actuels suffirait pour terminer leur entreprise et que, si le gouvernement voulait donner sa garantie pour ce montant, les actions avec cette garantie pourraient aisément se vendre au pair.

On se flatte que ces chemins de fer, lorsqu'ils seront terminés, seront une grande source de revenus, et que la province n'aura jamais à payer un seul denier sur sa garantie.

Mais en considérant le sujet sous son point de vue le moins favorable, on supposant même que les chemins de fer ou quelques-uns d'entre eux ne pourraient pas, dans les premières années, payer tout le montant des intérêts ainsi garantis, la province ne serait responsable que pour le déficit.

Le comité est décidément d'opinion que, sous aucune circonstance, ce déficit n'excéderait 3 pour cent d'intérêt, et dans ce cas le montant des risques annuels de la province n'excéderait pas £30,000, somme bien peu importante comparée aux grands objets que l'on a en vue.

Le comité en terminant prend la liberté d'appeler l'attention de la Législature sur la lettre judiciaire et favorable de M. Lot Clark, de New-York, en date du 1er mars, 1848, adressée à Sir Allan MacNab, président de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et-annexée, faisant voir jusqu'à quel point et comment les Etats voisins sont venus en aide à des entreprises de même nature.

Le tout respectueusement soumis, ALLAN MACNAB, Président.

22 mars, 1848.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 mars 1848.

Il ressortait comme conclusion de notre dernier article sur l'état de l'esprit public en Angleterre que jamais deux peuples, à la fois amis et rivaux, n'avaient eu de témoignages d'une sympathie plus franche et plus universelle que celle qui avait accueilli dans ce pays la nouvelle révolution de la nation française. Unanimité d'opinions sur les fautes

du pouvoir déchu; unanimité de sentiment sur la conduite hardie et prudente du gouvernement provisoire; unanimité dans la volonté de resserrer, de peuple à peuple, avec la jeune république, une entente plus réellement cordiale que celle qui avait été essayée entre un ministère et une dynastie; unanimité dans l'impulsion instinctive entraînant tous les partis en Angleterre à se modifier dans un sens plus libéral, comme pour se maintenir de front, dans la ligne du progrès, avec leurs frères d'outre-Manche; voilà ce que nous constatons comme un fait incontestable autant que merveilleux. Quinze jours se sont passés, quinze jours pleins d'événements graves en eux-mêmes et gros de conséquences: le fait français, s'il est permis de parler ainsi, est de plus en plus le fait européen. La Suisse et l'Italie se saluent avec transports; la Bohême et la Hongrie s'en émeuvent et se ressouviennent de leur nationalité; la Prusse et la Bavière comptent désormais au nombre des Etats constitutionnels. Chaque jour le courrier qui arrive d'un point plus éloigné du centre révolutionnaire apporte, comme un écho du retentissement républicain, la nouvelle de quelque réforme ou de quelque concession. L'Angleterre, intéressée à l'ordre, aimant la liberté, suit avec une inquiète sollicitude le cours des événements. La préoccupation de ce qui se passe en France domine tous les esprits; elle se manifeste, cette préoccupation, tout aussi bien dans le retrait prudent de la première proposition de l'éclatier, relative à l'augmentation de l'Impôt sur le sucre, que dans la généreuse motion de lord Nugent sur l'abolition de la peine de mort; tout aussi bien dans le renouvellement de l'agitation en Irlande et les émeutes sérieuses de Glasgow, d'Edimbourg et de Manchester, que dans les ignobles parades de Trafalgar-square et le meeting avorté de Leadenhall-common; tout aussi bien dans la proposition de M. Hume demandant la réduction des salaires et du nombre des fonctionnaires publics, et de sir Molesworth demandant le désarmement de la marine, que dans le ton d'anxiété et de défiance qui a remplacé, dans la presse anglaise, l'expression de l'espoir et de l'admiration à l'égard des membres du gouvernement français. Car convenons-en depuis quinze jours, une ombre a passé dans bien des esprits sur l'éclat brillant que chacun se faisait en soi-même des destinées de la nouvelle république; si les sentiments de sympathie pour la cause de la liberté défendue par les vainqueurs de février ne sont pas refroidis; si l'on espère encore en la vitalité de l'établissement démocratique constitué à Paris par une poignée d'hommes et accepté sans résistance, mais, il faut le dire, avec surprise par le reste de la France; si l'on ne peut s'empêcher d'honorer la générosité de ces hommes si braves dans le combat, si calmes après la victoire; si l'on est loin d'incriminer les intentions des chefs du gouvernement et d'attribuer quelques-uns de leurs actes à des motifs d'ambition personnelle, il y a un certain effroi au fond des cœurs, un effroi dont l'expression est peut-être exagérée par la presse d'Angleterre, sur la capacité, sur la sagesse, sur la force des membres du gouvernement. Le rapport de M. Garnier-Pagès sur l'état des finances, le manifeste de M. de Lamartine, la circulaire de M. Carnot adressée aux recteurs d'académie, l'instruction du ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement sur l'étendue de leurs pouvoirs, sont commentés et sévèrement jugés par les organes les plus accrédités de l'opinion publique. L'administration des finances est taxée d'imprudence dans ses promesses et d'impuissance dans leur réalisation. Le ministre des affaires étrangères en déchantant, dans son manifeste, les traités de 1815, ouvre la voie aux déclarations de guerre. Le ministre de l'instruction publique fait des instituteurs primaires autant d'agents d'élection, et, en appelant le choix des électeurs sur les vignerons et les laboureurs, agit aussi sagement que le tyran qui choisirait des savants et des artistes pour bêcher ses jardins. M. Ledru-Rollin fait de la dictature, et de la pire espèce, en érigeant des agents subalternes en véritables procureurs, ayant un pouvoir discrétionnaire et chargés d'une tâche d'exclusion, quand il s'agirait au contraire d'acquiescer à la république le consentement et participation de tous en appliquant toutes les opinions à s'exprimer franchement sur le meilleur mode de gouverner le pays par le pays. Dans ce style, plein d'exagérations, qui ôte parfois à la presse anglaise l'autorité qu'elle devrait avoir, un grand journal dit l'autre jour que MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin et Armand Marrast, poussent la France à une entière subversion et à des excès plus grands que ceux de la terreur en voulant la bourgeoisie à la haine du peuple, et que M. Garnier-Pagès, qui se vante d'avoir sauvé la France de la banqueroute, l'a fatalement jetée, au contraire, dans cet abîme de ruine et de déshonneur, en agissant, par rapport au crédit, comme les sauvages qui abattent un arbre pour en cueillir les fruits. Ce terrible mot de banqueroute est en tête de toutes les colonnes des journaux qui traitent des affaires de la France. Les suspensions de paiement, les faillites des grandes maisons de banque, donnent lieu de longues dissertations sur la difficulté, si non l'impossibilité, d'établir en France le gouvernement républicain: "Le cours de la rente, cet inflexible baromètre de la confiance publique, dit le Morning Chronicle, est assez haut au gouvernement républicain que la France a peur d'un nouveau 1792." Oh! non; non, il n'y a aucune arrière-pensée d'intérêt national dans cet étalage quotidien des embarras momentanés de la France. Nous ne pouvons nous aussi, nous français, que nous effrayer de ces graves perturbations dans les affaires causées par des mesures généreuses sans doute, mais imprudentes; nous aussi, nous ne pouvons que repousser avec indignation ces atteintes à la liberté commises, en son nom, par un ministre bouffi de son importance provisoire et qui, dès le premier jour de son avènement inattendu au pouvoir, singe Napoléon en donnant son décret de Moscou sur le champ de bataille. Cette conduite est puérite et odieuse. Ne jouons pas, au profit de notre vanité, les destinées pacifiques de l'Europe. La révolution de février est un des plus prodigieux événements de l'histoire; si quelques jours terribles n'en entravent pas le cours sous le présomptueux prétexte de la diriger; si la vraie nation, la nation sincèrement consultée, votant librement, détermine enfin elle-même la forme qu'elle veut donner à son gouvernement, la sécurité reparaîtra dans les marchés; la confiance dans les transactions commerciales; la concorde à l'intérieur; la paix ou plutôt l'harmonie affectueuse, la communauté de vues et de sentiments,

avec les nations étrangères. Car voyez, en effet, ce qu'a déjà produit dans ce pays l'influence amicale et populaire de notre dernière révolution: nous le répétons, dans la plénitude de nos convictions et avec une joie sincère, parce que nous aimons l'Angleterre et la France et que tout ce qui peut resserrer l'union de ces nations fait notre bonheur, nous sommes persuadés que le contrecoup des idées françaises a dans ce moment une salutaire influence sur l'élevation du niveau intellectuel des masses en Angleterre.

Après la grandeur de caractère déployée par la population parisienne, et à laquelle les Anglais résidents à Paris viennent de rendre solennellement hommage, les misérables dévotés qui ont éclaté dans quelques quartiers de Londres ont été plus sévèrement peuplés par l'indignation publique faisant justice, au nom de la France comme au nom de la raison, de ces malfaiteurs de bas étage, qui criaient: Hurrah pour la France! en cassant les vitres des marchands. "Ces désordres, comme l'a si bien dit lord Stanley, ont été l'occasion d'une excellente manifestation: ils ont fourni la preuve qu'une toute puissante majorité était toute prête en Angleterre à étouffer l'émeute sans motifs et à soutenir la cause de l'ordre et du bon droit." Nous nous rappelons qu'à l'époque des grandes réunions des Chartistes, il y a neuf ans, les agitateurs invoquaient le souvenir des faits d'armes de nos combattants de juillet. Sans rien ôter au caractère glorieux des trois jours de bataille en 1830, nous devons faire remarquer que ce qui fait la grandeur des trois journées de février, c'est surtout la puissance morale de tout un peuple, imposant sa volonté par son nombre et son accord, et s'élevant maître de lui-même pour se montrer digne de ne plus être maîtrisé. Cet empire sur soi-même, dans un moment de triomphe, est connu et admiré des Anglais qui ont deviné avec tant d'avidité, pendant huit jours, les correspondances parisiennes de leurs journaux. Comment aujourd'hui accuse-raient-ils notre nation tout entière des violences, malheureusement trop réelles et très regrettables, commises sur des ouvriers anglais, sur des domestiques anglais, par des ouvriers français sans ouvrage, par des domestiques français sans place? Ces coupables exécutés ne sont pas plus impuables à la nation française que nous ne sommes reconnaissants envers la nation anglaise des singulières marques de sympathie accordées, dans Trafalgar-square à la nouvelle République. Non, les idées françaises, mûries depuis 1830 par des études politiques plus fortes et par une plus grande application des esprits à la solution des problèmes économiques, convergent toutes aujourd'hui à l'association et à la paix. Combien de fois avons-nous entendu répéter en France par tous nos modernes publicistes ce que, instruits à la même école, disaient vendredi dernier, à la Chambre des Communes, Sir W. Molesworth et M. Brotherton: "Pourquoi donc garder aujourd'hui ces immenses armements qui pèsent plus sur le pays que toutes les taxes proposées par l'honorable baronnet? Avons-nous pour des principes libéraux du Papie, de l'établissement du gouvernement constitutionnel en Italie, ou de la chute de la monarchie de Louis-Philippe en France? Les Français se mêleront-ils de nos affaires, si nous ne nous mêlons pas des leurs? Ils en ont peut-être assez longtemps de leurs propres embarras; puissent-ils s'en tirer comme il leur plaît, moi, que le plus sage des deux sera celle qui le première crier: Halte!" — "Nous avons vu par ce qui vient de se passer à Paris que les armées nombreuses ne sauront pas les rois. Une nation augmente son armée; la nation voisine en fait autant. Pourquoi donc le désarmement de la part d'une nation ne conduirait-il pas la nation voisine à suivre ce bon exemple? Donnons-le, et l'esprit de paix, venant enfin à prévaloir dans le monde, notre gouvernement pourra bientôt réduire considérablement ses dépenses." Nous pouvons opposer ces deux fragments des discours des honorables membres de la Chambre des Communes aux cris: à l'Utopiste! jetés chaque matin à nos gouvernants français par quelques journaux anglais. Nous blâmons sincèrement les imprudences et les fautes de la minorité du gouvernement provisoire; mais que la turbulence de quelques hommes ne compromette pas la cause du progrès. Ce qui était hier utopie sera peut-être réalisé demain: tout homme de génie n'est d'abord qu'un utopiste: semez-vous de Christophe Colomb. Il y a 17 ans, lors du jugement des ministres de Charles X, de Lamartine publia un livre pour l'abolition de la peine de mort. Les sages du temps sourirent des bonnes intentions du poète; la foule exaspérée par la haine menaçait de sa fureur l'imprudent qui voulait lui ravir sa proie. Le 24 février 1848, M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, décrétait au nom du peuple, au nom de la foule blessée ou mutilée par les ordres d'autres ministres d'un autre roi, l'abolition de la peine de mort. La foule pleurait, et portait en triomphe le poète, l'utopiste. En Angleterre, il y a peu d'années encore, la peine de mort était applicable à 35 sortes de crimes... Le clergé tout entier, au nom des saintes écritures, traitait d'impies quelques novateurs qui ne craignaient pas d'accuser de cruauté une pénalité si rigoureuse. Mercredi, sur une motion présentée par M. Ewart, soutenue par M. Cobden, par lord Nugent, etc., fondée sur l'opinion de 30 magistrats supérieurs et de cinquante membres de la haute église, et qui n'a eu d'adversaire, quant au fonds, que sir Robt. Inglis s'appuyant dans son opposition sur un texte de la Bible, la Chambre des Communes a donné, sur 188 votants, 56 suffrages à l'utopie de M. Ewart. Une autre question philanthropique est pendante: c'est l'établissement d'un tribunal d'appel dans les affaires criminelles. La législation perd chaque jour quelque-une de ses anciennes rigueurs. La maladie, elle aussi, perdra-t-elle de ses droits, grâce aux mesures sanitaires dont on se préoccupe justement dans la crainte d'un terrible fléau? Une réunion e eu lieu cette semaine pour constater et pour s'occuper de détruire les dangers résultant pour les vivants de l'inhumation des morts dans l'intérieur des villes.

LETTRE DE MGR DE BONALD.

Lyon, le 13 mars 1848.

Monsieur le Directeur,

J'ai écrit, en combattant pour la liberté de l'Eglise, que la presse devait être aujourd'hui l'asile de tous les catholiques opprimés. C'est elle que j'ai recouru aujourd'hui pour protester contre l'atteinte qui vient d'être portée au grand principe d'association par l'arrêté qui frappe les communautés religieuses non autorisées. Je partage la pénible impression que cet acte administratif a produite sur tous les gens de bien. Et si, comme évêque, j'ai le droit de me plaindre, comme citoyen le devoir m'est imposé de protester de toutes mes forces contre la violation d'un principe que le peuple a conquis.

La religion catholique a été une des premières à saluer l'avènement de la République, et a offert à Dieu, pour elle, des vœux sincères, des prières non méridiennes. Elle sentait contre sa confiance en voyant des hommes de dévouement et d'intelligence chargés par le peuple de diriger, dans de si laborieux commencements, le nouvel ordre de choses. On garantissait à la religion sa liberté; on lui promettait de respecter son indépendance; elle n'avait pas entendu, depuis longtemps, des promesses si consolantes. L'Eglise pouvait donc espérer que la main de la République allait briser, sans retour, les chaînes parlementaires, gallicanes, dont on entravait jusqu'ici son action. Elle n'avait plus à craindre de voir ses ministres envoyés au conseil d'Etat pour entendre flétrir, en leurs perorations, la parole évangélique, et subir une condamnation pour avoir osé obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Ce sont les espérances qui remplissaient notre cœur et qui nous ont dicté notre adhésion à la nouvelle forme de gouvernement. Mais il ne nous serait pas venu à la pensée que le plus sacré des droits de l'Eglise comme de citoyens, celui de s'associer, de se réunir, de se rassembler, de se concerter, nous serait refusé. Nous nous croyions déjà en possession de cette liberté entière que l'on comprend si bien aux Etats-Unis, et dont tous les cultes jouissent sans crainte d'en être dépourvus.

L'arrêté récent sur les communautés religieuses nous a dévoilé toute notre illusion. Les philanthropes se réunissent et discutent; les habitants forment des clubs et traitent des affaires politiques; les femmes, à Paris, ont formé une assemblée délibérante et se concertent pour défendre leurs droits; des banquets s'organisent de toute part. Les membres de ces différentes associations ou réunions ont-ils besoin de l'autorisation préalable du gouvernement pour consacrer l'existence de leurs sociétés? Ont-ils pensé à solliciter l'agrément de l'autorité? S'ils l'avaient fait, ils auraient montré qu'ils ne compréhendaient pas l'esprit de nos nouvelles institutions; ils auraient oublié que le principe d'association est une des bases de la République.

Mais n'y aurait-il que l'association de la prière et de la charité qui serait interdite? Est-ce un attentat contre la sûreté publique de mettre en commun son zèle et sa bienfaisance pour panser les plaies de quelques malades, préserver l'innocence de quelques enfants, ramener à la vertu quelques âmes égares, instruire quelques ignorants? La République, assez puissante pour appeler sous ses armes un million de soldats et faire trembler l'Europe, chancelerait-elle sur ses bases, parce que quelques chrétiens, vêtus de noir ou de blanc, de gris ou de brun, prient dans la retraite et interrompent le sommeil de la nuit pour chanter les louanges de Dieu? Rien ne motivait l'arrêté contre lequel je réclame, et dont les principes républicains devaient interdire l'émission. Les larmes de quelques pauvres femmes renvoyées de chez elles, et de quelques orphelins nisés sur le pavé, ne peuvent pas prêter un appui bien solide au nouvel ordre de choses. Le principe d'association est absolu; en lui portant la plus légère atteinte, on remet tout en question, on ébranle tout, les espérances s'évanouissent, l'enthousiasme des premiers jours fait place à un cruel désenchantement.

J'ai écrit au ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes pour réclamer contre l'arrêté en question. Je vous prie, monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer ma protestation dans votre journal. Agrérez l'assurance de ma considération distinguée. L.-J.-M., cardinal DE BONALD, Archevêque de Lyon.

PROCLAMATION.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Citoyens,

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation. Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple: élire les représentants du pays; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière! Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; porté d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du Peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Nous seuls êtes forts! Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme; à sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception. A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre: "Tu es plus souverain que moi!" Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne!

Le règne du peuple s'appelle République. Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhitions aux Républicains que vous allez élire, nous vous répondrons: "Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République!"

Le Peuple a combattu avec héroïsme. Le Peuple a triomphé avec humanité. Le Peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure! Le Peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété. Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes. Il a fait en un mot du nom du peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner! Inspirez-vous du Peuple, imitez-le! Pensez, sentez, agissez comme lui!

Le gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du Peuple, qui corrompent les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler! A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le gouvernement provisoire veut que la conscience politique règne. Il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le honneur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarhés inconnues. On sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écriront le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs; voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes: la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la République de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pu emporter avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et, quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire. N'abandonnons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les vœux de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

Les membres du gouvernement provisoire.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 21 AVRIL 1848.

L'UNION ET LA NATIONALITÉ

L'Avenir, dans sa feuille de samedi (15 avril), contient un article éditorial intitulé: "L'Union et la Nationalité." L'écrivain s'attache à prouver que l'union des Canadas nous a été imposée pour étouffer et abattre la nationalité canadienne-française. Puis il s'étonne qu'il se trouve encore des Canadiens-Français qui ne demandent pas le rappel de cette Union, et il s'écrie qu'il faut que le peuple connaisse tous les maux que nous a faits l'Union, afin qu'il demande unanimement le rappel de celle-ci, ce qu'il nous lui refusera pas. Ensuite l'écrivain cite la révolution française qui doit, dit-il, bouleverser le monde. D'où il conclut qu'il pourrait bien se faire que "le peuple anglais fit lui-même un effort." Durant ce temps l'Irlande serait en feu; ou, s'il n'en est pas ainsi, "c'est une guerre entre l'Angleterre et quelque puissance continentale" qu'on doit voir surgir. "L'heure du danger, continue l'écrivain, la rendra (l'Angleterre) prudente et juste, mais il faut que le peuple du Canada soit prêt à demander lorsque cette heure arrivera; elle peut sonner bientôt, le calme peut en suite se rétablir pour longtemps." Et plus loin, l'Avenir reprend: "Mais cependant, tout en instruisant le peuple des maux causés par l'Union et de son effet inévitable, il est bon de dire que nous appuierons toujours un ministère libéral au pouvoir; car nous en avons besoin aujourd'hui pour réparer les maux causés par ses précédentes. L'agitation peut se faire en dehors de la politique ministérielle; et JUSQU'A CE QUE LE PEUPLE SOIT UNANIME ET LA CIRCONSTANCE FAVORABLE, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les faits les plus importants sur cet acte de spoliation et d'annihilation à la fois, espèce de brigandage politique que le siècle semble vouloir répéter et venger partout aujourd'hui. Il est temps de faire sentir et d'exprimer comment il nous pèse." Après cela, l'écrivain de l'Avenir dit qu'il a mis en mouvement, avant d'aborder le nouvel étendard; qu'il entre dans cette voie avec fermeté et sans arrière-pensée, et finit par récapituler ce qu'il a dit précédemment. Par ce qui précède, il est bien clair que ce que veut

L'Avenir, c'est "Le rappel immédiat de l'union des Canadas," et il demande ce rappel immédiat par la raison, dit-il, que la nationalité canadienne française ne peut se soutenir autrement. Et comme encouragement à la nouvelle voie qu'il nous trace, l'Avenir nous montre ce que vient de faire le peuple de Paris, et il nous présente les résultats qu'a produits cet acte par toute l'Europe. Enfin, on ne connaît pas ce qui peut arriver; l'Angleterre, dit l'Avenir, peut aussi avoir son moment de crise; préparons-nous donc. Voilà à quoi se réduit la nouvelle politique dont l'Avenir se fait le premier apôtre, l'apôtre le plus zélé et le plus confiant.

Le ministère, qui est actuellement au pouvoir où l'a placé l'opinion publique, était depuis plusieurs années appelé par tous les désirs et tous les vœux des Canadiens. On se disait de toutes parts qu'il était impossible de se laisser gouverner plus longtemps par des ministères ou inahables ou pervers; on se disait qu'il fallait enfin que les revenus du pays fussent employés à son profit et avantage, que la prospérité revint dans tous les rangs de la société, que justice enfin fût faite à tous et chacun des habitants du Canada sans distinction d'origine, de langue ou de religion. Or, on ne voyait d'hommes capables de faire pareilles choses que dans les rangs du parti réformiste, et il fut résolu que ce parti triompherait. Les élections sont venues, tout le monde s'est donné la main pour faire triompher constitutionnellement les candidats libéraux, et enfin grâce au zèle, à l'énergie et au patriotisme de la grande masse des citoyens, tous les vœux ont été couronnés. Qui alors a osé élever la voix? Qui n'a pas applaudi à un succès aussi complet? M. Papineau lui-même, dont on ne connaissait alors que peu la manière de voir le nouvel état de choses, déclarait formellement que "toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée" et ailleurs il ajoutait: "Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison, qui a été si inefficace depuis quatre ans, résumons-nous à cette majorité, que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts." Et plus loin encore, M. Papineau disait:

"Avant la fin de la prochaine session parlementaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'âmes sincères du pays, de savoir si la marche que je préconise est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolu définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors tous ensemble, peuple et représentants, constituant et constitué, il n'y aura plus à débattre de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité."

Eh bien! M. Papineau lui-même était d'avis que tout le monde devait se réunir au nouveau gouvernement pour lui donner ce que les Anglais appellent à faire trial. Qui alors objecta à cela? que dirent les directeurs actuels de l'Avenir? Ils gardèrent le silence, et ils firent bien. Il n'y eût ainsi dans tout le Canada que deux seuls et uniques parti: le parti tory formant l'immense majorité, et le parti réformiste comprenant l'immense minorité, et les chambres ont été convoquées; mais vu la nécessité pour les ministres de se faire réélire, et vu le temps qui leur était nécessaire pour préparer les grandes mesures de réforme et de progrès que demandait si justement l'opinion publique et surtout l'intérêt du pays, il a fallu proroger le parlement et remettre à quelques mois la session de travaux utiles et importants. La position actuelle est-elle donc changée? la situation du pays n'est-elle pas la même qu'à la convocation des chambres l'opinion publique a-t-elle donc abandonné les nouveaux ministres? Non; à ce moment-ci nous sommes sur le point d'obtenir ce que nous demandons depuis si longtemps; nous sommes tout puissants pour nous faire rendre justice; que veut donc l'Avenir? Est-ce que par hasard il va prétendre que ce fait trial, que tout le monde était convenu de donner aux nouveaux ministres, leur a été accordé? Est-ce par hasard qu'il va prétendre que "la fin de cette prochaine session parlementaire" dont parle plus haut M. Papineau, c'est celle de la session qui vient de se terminer? Il ne faut pas se méprendre sur l'intention de M. Papineau; ce monsieur croyait sans doute que la dernière session devait être une session laborieuse et où l'on pourrait comprendre quelques grandes mesures les ministres voulaient proposer. S'il en eût été ainsi, peut-être en effet pourrait-on dire qu'un fait trial a été accordé au nouveau ministère. Mais il en a été tout autrement; la session n'a duré qu'un mois; aucune mesure d'importance n'a été présentée aux chambres; impossible donc de juger le nouveau ministère, puisqu'il n'avait pas encore agi. Il est donc peu libéral de venir proposer une agitation qui nécessairement doit nuire à l'action du gouvernement actuel, si l'on adopte cette nouvelle voie; il est donc peu libéral et peu généreux de proposer d'organiser une opposition vigoureuse à ce même gouvernement que l'on était convenu unanimement de supporter, s'il réussissait à faire le bien." Mais encore une fois comment peut-on savoir s'il fera le bien, puisqu'il n'a pas même encore eu l'occasion d'exprimer ses intentions? Alors aussi pourquoi cette opposition? car il faut bien le remarquer, la nouvelle politique que propose l'Avenir, ce n'est autre chose, quoiqu'il en dise, qu'une opposition systématique au système gouvernemental existant. C'est le renversement de la forme actuelle de gouvernement, c'est un changement complet. Et que veut-on mettre en place? que veut-on substituer à l'ordre de choses qui existe à l'heure qu'il est? L'Avenir ne nous le dit pas; ce n'est pas son affaire; ce qu'il veut, c'est détruire. Or, tout le monde le sait; détruire est facile, mais reconstruire ne l'est pas. D'ailleurs quelles garanties d'ordre, de stabilité, de bon gouvernement nous donne l'Avenir? Aucune; changeons le gouvernement, rappelons l'Union; voilà ce que nous dit l'Avenir. Mais le bon sens du peuple, la sagesse de nos chefs, la clairvoyance de tout le parti réformiste fera justice d'une pareille proposition. On se souviendra de ces paroles remarquables d'un publiciste Irlandais: "Si les hommes de nos jours qui courent après les changements de gouvernements ne profitent pas des annales du passé, les théories du gouvernement libéral sont pour eux vaines et illusoire." Et puis nous le demandons à messieurs les directeurs de l'Avenir, nous le demandons à tous nos compatriotes quelque soit leur origine, leur langue ou leur religion, est-ce que par hasard nous sommes disposés même à risquer des libertés existantes, des libertés garanties, des libertés protégées, pour le plaisir de changer? Oh! non; pareille idée est absurde. Mais peut-être MM. les directeurs de l'Avenir entendraient-ils retourner à l'ancienne constitution du Bas-Canada. Alors nous leur demanderons pourquoi nous sommes les plus remarquables, pourquoi le pays tout entier a lutté pendant 25 ans jusqu'à 1837. N'était-ce pas pour

mauvaise forme de gouvernement? n'était-ce pas contre l'oppression qu'elle exerçait contre le peuple canadien? Eh bien! est-ce que les choses ont changé? Et puis, ne nous souvenons-nous pas encore des malheureuses années 1837 et 1838, qui ont été la fin de ces luttes?

Peut-être encore l'Avenir a-t-il en réserve une forme de gouvernement toute particulière. Alors que ne la met-il au jour? Le peuple saurait ce qu'on lui propose, il verrait où l'on veut le mener. Mais non, on n'agit pas ainsi; changez, changez le gouvernement, nous dit l'Avenir, et ne vous occupez pas du reste. Cette doctrine peut être bonne pour notre confrère; mais elle ne saurait l'être pour nos populations. Le peuple ne veut pas aller en aveugle, il veut savoir où il va, il veut connaître le sort qui l'attend. Il n'a nullement l'intention d'abandonner les chefs qui l'ont conduit depuis dix ans et qui ont sans cesse lutté pour maintenir ses droits et ses privilèges. Il entend leur prêter son appui, maintenant qu'ils sont au pouvoir, qu'ils sont plus en état de faire valoir ses réclamations, et que leur politique sage et bien dirigée a fait tomber les armes des mains de leurs ennemis et que bon nombre de ceux-ci sont venus se ranger sous leur drapeau. Car c'est un fait remarquable et qui parle hautement en faveur de la cause du parti réformiste, de voir nos rangs se recruter de nos adversaires politiques, qui viennent travailler avec nous, nous soutenant de leur nom, de leur influence et de leur nombre, et demandant avec nous les droits du peuple? Est-ce que nos confrères de l'Avenir voudraient par hasard que nous perdissions nos nouveaux alliés d'origine différente de la nôtre? Sans doute que ce n'est pas leur intention; sans doute qu'ils ne désirent pas faire de la division; sans doute qu'ils veulent que le parti réformiste reste uni comme un seul homme. Alors nous les invitons au nom du bien public, au nom de la paix, de l'union, de la concorde, de la fraternité et de l'égalité, à considérer de nouveau la marche nouvelle qu'ils se proposent d'adopter et de faire valoir. Nous les y invitons d'autant plus instamment que nous croyons que cette politique nouvelle est tout-à-fait nuisible aux intérêts du pays, qu'elle n'est propre dans ce moment-ci qu'à produire les plus mauvais résultats, et à nous replonger dans de longues années de troubles et dans un abîme de maux de toute espèce. Une pareille perspective nous justifie donc d'inviter encore nos confrères de l'Avenir, au nom même de la religion, à se désister de leur entreprise et à ne tenter pas davantage d'entraîner leurs compatriotes dans une route de dangers sans nombre et de malheurs inévitables.

Nous ne parlons pas de la mention que l'Avenir fait de la révolution française et de ses conséquences par toute l'Europe; car nous ne voulons pas mal interpréter ses paroles, ni lui supposer une intention que d'ailleurs il n'a pas exprimée clairement. Seulement sur ce point, nous l'invitions comme sur tout le reste à quitter la nouvelle voie et à n'abandonner pas la masse de ses compatriotes. Nous espérons que tous nos confrères de la presse se joindront à nous pour faire la même invitation à l'Avenir, et que celui-ci se rendra à ce que demandent de lui la paix publique et l'intérêt de tous ses compatriotes. S'il ne s'y rend pas (ce qui, nous aimons à le croire, n'arrivera pas), nous le plaindrons; mais nous remplirons notre devoir envers la société, qui demande à tous ses membres de la protéger et de maintenir la paix au milieu d'elle.

L'ASSEMBLÉE A L'HOTEL DE QUÉBEC.

La semaine dernière on peut être même à la fin de la semaine précédente, il s'est tenu à l'hôtel de Québec une assemblée de jeunes gens de Montréal, qui s'étaient réunis dans le but de féliciter la jeunesse de Paris à l'occasion des derniers événements qui ont eu lieu dans cette dernière ville. Jusque là, nous ne saurions trouver grand inconvénient à cette assemblée, bien que peut-être l'enthousiasme en cette occasion ait été plus consulté que la prudence. Mais ce que nous trouvons mal, c'est que ces jeunes gens ainsi réunis aient voulu parler au nom de toute la jeunesse de Montréal. Car il faut bien le remarquer, avis public n'a pas été donné de la convocation de cette assemblée; ce ne sont que quelques amis, au nombre, disent les uns, de 50, et au nombre, disent d'autres, de 80 à 100 qui ont su qu'il devait se tenir une réunion pour cet objet, et qui par là même ne devaient parler qu'en leur nom. N'admettons il paraît bien certain qu'il n'en est pas ainsi, et que l'adresse votée à la jeunesse de Paris est au nom de la jeunesse de Montréal. Si nous sommes mal informés, qu'on le dise; nous nous ferons un plaisir de rectifier l'erreur, si elle y a. Le silence qu'on a gardé sur cette adresse nous porte à croire cependant que nous ne disons que ce qui est; on s'est hâté d'expédier cette adresse par la dernière maille, et elle sera parvenue à sa destination avant que la jeunesse de Montréal, qui est censée l'envoyer, en sache le contenu. C'est là un procédé inusité et qui ne convient nullement. Si les messieurs qui sont ainsi réunis avaient de grandes sympathies pour la jeunesse de Paris à l'occasion des derniers événements de la capitale, ils ne devaient parler qu'en leur nom, et n'engager pas toute la jeunesse de Montréal, qui, réunie, eût peut-être trouvé mieux d'attendre les événements et de voir quel gouvernement va s'établir en France et comment il va fonctionner, avant de féliciter la jeunesse de Paris à l'occasion de la révolution.

L'Aurore, dans sa feuille du 18, parle des misérables sortis des Mélanges, de la Renne et de la Minerve. Sans essayer de discuter avec l'Aurore qui depuis longtemps est renommée pour sa logique et son raisonnement, nous nous contenterons de lui faire remarquer que, s'il y a quelque chose de misérable dans les articles des journalistes, elle peut en revendiquer une grande part.

Nous traduisons du Tablet de Londres l'article suivant, que nos lecteurs ne manqueront pas de bien apprécier; car il s'agit d'une matière importante et souvent discutée, des concordats et de leurs résultats.

Il y a probablement des personnes justes et bien intentionnées qui ne voient point de mal dans un concordat considéré en lui-même, et qui ne le désapprouvent qu'à cause de ses différentes résolutions. Nous nous proposons ici de dire historiquement ce que c'est qu'un concordat; et ce qu'il sera toujours nécessairement. Les nécessités de nos affaires nous seront une apologie, pour entrer dans une question de ce genre; et sans doute ce sera un objet de curiosité pour plusieurs de connaître ces restes d'antiquité.

L'état déplorable de l'église, dans la première partie du quinzième siècle fit paraître, dans un jour plus clair, les odieux principes que les évêques et les juristes consultés de Philippe-le-Bel avaient enseignés dans toute la France. Un homme qui menaçait de se faire infidèle plutôt que d'obéir au Pape, car tel était Philippe-le-Bel, ne pouvait guère être un théologien très correct. Pendant le règne de Charles VII, le parti gallican eut une belle occasion d'agir d'après ses principes; il se fit, il adopta à Bourges les décrets

schismatiques du concile de Bâle, qu'il reconnut comme concile général, représentant l'église catholique, et dont l'autorité était au dessus du Pape même.

Pour faire connaître leur caractère, ces évêques français s'éloignèrent du concile dans un point des plus importants. Le concile avait décrété que, dans les élections des évêques, le pouvoir civil n'y intervenait en aucune manière.

Ce désordre et ces abus qui s'introduisirent dans l'église de France scandalisèrent toute l'Europe; les chanoines des cathédrales furent subornés et recoururent à l'imposture pour pallier leur apostasie.

Léon X fut obligé de faire un concordat avec François I, afin de réformer ces abus grossiers, et de permettre au roi d'avoir la nomination des évêques comme le moindre de deux maux.

L'exemple de l'église gallicane sous Charles VII fut suivi par les princes d'Allemagne, qui extorquèrent du Pape Nicolas V des privilèges, et qui s'en firent des prétextes, pour entraver les libertés de l'Église.

Mais les récompenses viennent quelquefois de ce monde; le clergé gallican avait usurpé pour lui-même l'élection des évêques. Jusqu'à Grégoire VII, le pape avait quelque part dans ce choix, et le pontife insista, dans ce temps, pour qu'on ne privât point le peuple de ce droit.

Un concordat n'est autre chose qu'une concession forcée faite par le pape; on fait violence à la papauté et le successeur de St. Pierre, pour éviter de plus grands maux, consent à endurer un mal présent et inévitable.

On sait comment Pie VII fut obligé d'exercer sa suprême autorité au détriment des évêques français. Bonaparte menaçait d'établir une église schismatique, et nul doute qu'il ne l'aurait fait; car la France janséniste était préparée à une telle abomination.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

On ne fut qu'après le concile de Bâle que les hommes apprirent à vivre à l'aise dans le schisme; la pragmatique sanction et les concordats ne furent que les signes extérieurs d'une corruption intérieure.

FAITS DIVERS.

INCENDIE.—Mercredi vers cinq heures du soir, le feu s'est déclaré sur la rue Craig dans une maison occupée par M. Hutchinson, et puis il s'est communiqué à la maison voisine occupée par M. McDonald.

LA ST. GEORGE.—Les Anglais de cette ville chômeront, lundi le 24, l'anniversaire de la fête nationale.

RAILROAD LACHINE.—On ne s'attend pas que le railroad de Montréal à Lachine marchera avant le 1er mai.

ÉTABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.—M. le secrétaire de la section St. Laurent donne aux intéressés l'avis suivant que nous reproduisons au long: Une assemblée du quartier St. Laurent aura lieu dimanche prochain, après les vêpres, à 4 heures, dans la maison d'école de St. Jacques.

N. B.—Les dames, qui ont déjà formé ou qui désirent former des centurions ou decurions, sont priées de vouloir bien en donner avis au président (Hubert Paré, écrivain) rue St. Dominique, ou au secrétaire, soussigné, du comité local, dont elles pourront recevoir tous les renseignements nécessaires, ainsi que les livres des règlements, listes, etc.

E. LAFLEUR, Secrétaire. C. L.

MONTRÉAL, 20 avril 1848. SUICIDE.—Un vieillard du nom de Mathon, que la police avait pris hier soir pour vol d'une selle, s'est pendu dans son échaudoir, cette nuit, au moyen de sa cravate qu'il avait attachée à un crochet de fer.

CHANGEMENTS.—On annonce que le juge Bedard, de Québec, va monter à Montréal et remplacer le juge Gale qui jouira d'une pension de retraite.—M. Aylwin serait nommé juge à Québec au lieu de M. Bedard.—M. Drummond serait fait solliciteur-général; M. Et. Taché, adjudant-général des milices, et M. Parent, Premier commissaire des travaux publics. Toutes ces rumeurs acquièrent dans le public une consistance qui les confirme à peu près.

PONTS.—Le pont qu'ont fait construire MM. Leprohon et Berthelot sur la Rivière-du-Chêne, vis-à-vis St. Eustache, sera ouvert à la circulation dans deux ou trois semaines.—Il a 1400 pieds de long, et 30 arches à distance de 40 à 45 pieds les unes des autres.

Le pont de M. Miller à Ste. Rose est aussi terminé. Sa longueur est de 1600 pieds. L'entrepreneur est M. Walter Miller.

ÉLECTIONS.—M. Malcolm Cameron, l'assistant-commissaire des terres, a été réélu sans opposition pour le comté de Kent.

A Oxford, la nomination a lieu le 25 avril. J. Vining, écrivain, est l'officier-rapporteur. Il n'y a pas encore d'opposition debout.

Aux Trois-Rivières, la nomination a eu lieu mardi dernier à une heure. MM. A. Polotte et J. P. Bureau sont les deux candidats. Ils adressèrent chacun à leur tour les électeurs. La levée de main était en faveur de M. Bureau, dit-on. Le poll doit s'ouvrir lundi et mardi prochains.

HORRIBLE.—Dans le Haut-Canada, la femme d'un nommé Isaac Storr, et ses trois enfants, ont péri au milieu des flammes qui dévorèrent la maison.

LHUDSON.—Les vapeurs sillonnent déjà l'Hudson et font des transports considérables de fret.

ÉGLISES A PARIS.—Le maire de Paris a pris, le 17 mars, un arrêté portant que sous aucun prétexte les églises ne pourront être détournées de leur destination. Cet arrêté a été motivé par les demandes de quelques individus qui voulaient qu'on leur ouvrit les temples pour y tenir des assemblées populaires.

MORT D'UN ÉVÊQUE CATHOLIQUE.—Lundi est mort, à Chicago, monseigneur William Quartz, évêque catholique de ce diocèse.

UNE HEUREUSE SURPRISE.—Le navire Thalia, venant de Cork et que l'on avait cru perdu, est enfin arrivé à Boston, après être resté 136 jours à la mer. C'était bien en effet ce navire qui avait relâché en détresse à Antigua. Le Thalia avait 70 passagers à son bord; sur ce nombre six sont morts, durant cette longue et pénible traversée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

—On lit dans le National: "Que l'on ne prenne pas notre patience et, nous osons le dire, notre générosité pour de l'ignorance. Tant que les noms compromis resteront à l'écart, nous leur continuerons l'aumône de notre silence; mais s'ils prétendaient s'imposer de nouveau à l'opinion publique abusive, nous ouvririons nos cartons, et les scandaleuses révélations qui en sortiraient rappelleraient bien vite aux gens dont nous voulons parler qu'en certains coins à défaut de pudeur, la prudence conseille de se faire oublier."

—Les révolutions ne changent pas M. Michelet. Il est toujours plâtrant. Il vient d'adresser la lettre suivante aux électeurs de Paris.

A mes amis, connus et inconnus, qui m'offrent leurs suffrages.

Je les accepte, vos suffrages, non pour moi, voué en ce moment à un devoir sacré, l'histoire de la patrie, mais pour mon fils d'adoption, mon genre, mon unique collaborateur depuis huit ans, P. Duménil Michelet, qui est moi-même.

"Il va mieux que vous, parce qu'il est jeune," me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger.—Il faut des hommes jeunes, neufs, et de forces entières. La nouvelle assemblée doit représenter par l'âge le rejuvenissement de la France.

Mon genre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

S'il n'est point connu parmi nos plus éminents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour moi.

Il s'est donné à moi. Je le donne à la France.

Nous nous devons tout entiers et sans réserve à la patrie. M. Vie déjà appartenait à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui: mon avenir, le fils de ma pensée.

Salut fraternel, J. MICHELET, 10 mars 1848. Professeur au Collège de France.

—M. l'abbé Morner, naguère renvoyé de l'île Bourbon, vient d'être unanimement élu supérieur des Missions coloniales. C'est un digne choix. Le gouvernement peut

compter que les missionnaires désignés par leur nouveau supérieur seront tous à la hauteur de leur grande œuvre.

—On assure que le général Dumas, qui avait accompagné Louis-Philippe en Angleterre, est revenu en France, chargé de présenter au gouvernement provisoire une demande de secours motivée sur le dénuement dans lequel se trouverait en ce moment la famille d'Orléans, par suite du départ précipité du 24 février.

—La garnison de Paris sera désormais composée de quatre régiments d'infanterie au lieu de douze; de deux régiments de cavalerie, comme par le passé, et des vingt-quatre bataillons de la garde nationale mobile. Ces troupes feront le service à Paris même et dans les forts détachés.

—Un service de gardiens vient d'être organisé pour le jardin des Tuileries. Tous sont en habit bourgeois et portent, pour marque distinctive, un brassard tricolore. Sur soixante hommes dont se composait précédemment le corps de ces gardiens, trente ont été conservés.

ROME.—Nous attendions avec une impatience mêlée d'inquiétude la première nouvelle de l'impression produite à Rome par la connaissance de la révolution du 24 février. Cette impression a été vive, comme on devait s'y attendre, mais n'a excité heureusement aucun trouble. Depuis deux jours on savait vaguement que de graves événements s'étaient passés à Paris; mais ce n'est que le 5 de ce mois que la nouvelle de la proclamation de la République en France a été positivement connue à Rome. Des groupes très-animés se sont aussitôt formés autour des cafés et dans le Corso. Un attroupement considérable s'est porté au Mont-Pincio devant le palais de l'Académie de France; et là des cris de Vice la République française se sont fait entendre. On demandait en même temps la Constitution pour les Etats romains. Pour donner à ce vœu de la population une expression régulière, le sénat a présenté une adresse au Saint-Père. Pie IX y a répondu avec cette dignité sereine et cette noble loyauté qui donnent à toutes ses paroles une autorité si persuasive. Voici le texte de l'adresse du sénat: "Les derniers événements de France sont de nature à exercer la plus grande influence sur l'Europe, et surtout sur l'Italie."

"Les sujets de Votre Sainteté, vos amis et ceux du trône, profondément préoccupés de ces événements, éprouvent le besoin de vous exposer leurs craintes et leurs espérances.

"Pour diriger avec sagesse le mouvement des passions politiques qui ne peuvent manquer de se manifester dans les circonstances actuelles, vos sujets regardent comme indispensable la publication prochaine d'une Constitution qui réponde largement aux institutions des autres Etats de l'Italie. Il faut que toutes les forces de la nation se réunissent pour défendre l'ordre intérieur et l'indépendance extérieure.

"Si déjà auparavant l'opinion a réclamé avec unanimité un ministère homogène, compacte, libéral et à la hauteur des événements, ce besoin est devenu aujourd'hui d'une urgence extrême. Tout retard aurait des conséquences funestes et irréparables devant lesquelles a toujours reculé votre ame généreuse.

"Des hommes capables de soutenir un tel poids et qui sont investis de la confiance publique, ne manquent pas parmi les laïques de vos Etats, et déjà l'opinion les a désignés à votre choix.

"Vous qui, en bénissant l'Italie, avez, à la face du monde, associé sa cause à celle de la religion, vous comprendrez que votre pouvoir temporel est étroitement uni aux destinées de la patrie commune. Ce sera l'honneur le plus grand de votre pontificat de pouvoir éviter à l'Italie les maux dont la menacent les tempêtes qui se préparent en Europe et de pouvoir en même temps, tout en sauvant l'ordre intérieur, fonder la liberté et reconstruire l'indépendance.

Voici la réponse du Saint Père: "Les événements qui se succèdent, ou plutôt se précipitent, justifient suffisamment la demande que vous m'avez présentée. Tout le monde sait que je travaille activement à donner au gouvernement cette forme que réclament vos Seigneuries et qu'exigent les peuples; mais tout le monde comprend la difficulté d'une pareille entreprise.

"Ce qui, dans un Etat séculier, peut se faire dans l'espace d'une nuit, demande un mûr examen dans le gouvernement pontifical, puis qu'il est extrêmement difficile de tracer une ligne exacte qui sépare les deux pouvoirs. Je me flâte cependant que dans peu de jours mon travail sera terminé et la Constitution publiée.

"Que Dieu bénisse mes desirs et mes fatigues, et, s'il en naît un résultat utile à la religion, je m'agenouilleraï devant le crucifix, pour rendre des actions de grâces de tous les événements qu'il a permis, et plus encore comme chef de l'Église que comme prince temporel je me réjouirai si ces événements tournent à la plus grande gloire de Dieu."

—La flotte de Tago sous le commandement de sir C. Napier a reçu l'ordre de se rendre à Cork.

—L'ex-roi de France vit très retiré à Claremont entouré de sa famille. Il se promène quelquefois en voiture dans le voisinage et partout il est reçu avec les marques du plus profond respect. Deux officiers de police stationnent au château pour la sûreté de la royale famille; mais cette précaution paraît être inutile, car on voit peu d'étrangers dans cette localité. Samedi et dimanche, l'ex-monarque a reçu plusieurs visiteurs, au nombre desquels étaient la comtesse Granville, l'ambassadeur d'Autriche, le comte et la comtesse de Jarnac. Dimanche, le comte et la comtesse de Neully ont assisté au service divin dans la chapelle catholique de Weybridge.

GRÈCE.—Après bien des négociations et des ajournements le différend survenu il y a un an environ entre la Grèce et la Porte-Ottomane sur une question d'étiquette, est terminée par l'arrivée de M. Musurus à Athènes. L'envoyé ottoman a débarqué le 21 février au Pirée, et le jour suivant 24 février, il a été reçu en audience par le roi Othon.

On craignait que le retour de M. Musurus à Athènes ne donnât lieu à une manifestation de nature à faire naître de nouveaux embarras entre les gouvernements d'Athènes et de Constantinople. Mais ces craintes ne sont pas réalisées, et M. Musurus a été reçu fort paisiblement. On s'est alarmé à Athènes sur le prochain retour de sir Stratford Canning à Constantinople; on craint qu'il ne reprenne cette attitude hostile au ministère grec qui a tant contribué

à envenimer le dissentiment qui s'était élevé à l'occasion de M. Musurus.

—On lit dans la Sentinelle de Toulon du 8 mars: "La correspondance d'Alger nous apporte la nouvelle du départ des princes.

"On a vu des gens les accompagner jusqu'au rivage aux cris de vivent les princes! Criez Vive la France! ont-ils répondu en donnant eux-mêmes l'exemple.

"M. Choppart, commandant du Titan, qui nous apporte ces nouvelles, est porteur de deux dépêches, l'une du duc d'Annam, adressée au ministre de la guerre, l'autre du prince de Joinville, adressée au ministre de la marine.

—L'attitude des journaux de Varsovie (sous le ciseau des censeurs russes), en présence de la révolution de France, est des plus curieuses:

Voici la nouvelle que le courrier de Varsovie contient en date du 2 mars, sur la rubrique de France: Le comte Malé est chargé de la formation d'un nouveau ministère.

—3 mars. La Chambre des Pairs s'est occupée les 22 et 23 février de diverses pétitions.—4 et 5 mars. Pas un mot de la France.

—L'ambassadeur d'Angleterre ayant demandé des exhibitions amicales sur le fait d'un drapier irlandais présenté hier par la députation irlandaise à l'Hôtel-de-ville, le ministre des affaires étrangères lui a répondu que la France ne reconnaissait d'autre drapeau national en Angleterre que celui des trois royaumes-unis; il a ajouté qu'en répondant aux Irlandais il ne s'était servi d'aucune expression qui ne fût en forme à cette pensée, tout en manifestant les sympathies de la France pour l'Irlande religieuse et libérale.

PAR LE TELEGRAPHE.

Le paquebot la Duchesse d'Orléans est arrivé à New-York le 20, apportant des nouvelles du Havre jusqu'au 27, de Paris jusqu'au 26, et de Londres jusqu'au 25, de trois jours plus récentes.

Les journaux de Paris affirment que la Prusse s'est constituée en république, le roi a été déposé, il a été arrêté ainsi que ses ministres. Le prince héritier de la couronne se serait enfui en Angleterre. D'autres nouvelles annoncent contradictoirement que tout était tranquille à Berlin.—Gènes s'est insurgée et détachée de la Sardaigne. La Lombardie est en feu; Milan est aux mains du peuple.—En Bavière, le roi Louis, qui se retire en Sicile, a abdiqué en faveur du prince royal.—Le roi de Hanovre a concédé toutes les demandes du peuple.—L'empereur de Prusse, que les événements de France ont ému, concentre une armée pour marcher, au besoin, sur la Pologne.—En France, les affaires commerciales reprennent de la vigueur. L'amiral Baudin a refusé un salaire de 5,000 fr. comme membre du bureau de longitude. M. Sabrien (?) a donné 20,000 fr. au gouvernement provisoire. Nombre d'Allemands et de Belges quittent Paris pour leur pays. Jérôme Bonaparte a joint la garde nationale comme soldat. 400 Polonais ont formé une compagnie pour retourner en Pologne. M. Thiers s'est prononcé pour la république et se présente aux nouvelles élections.—Tunisie à Naples, les Jésuites s'en sont enfuis et ont gagné Malte.—Il y a eu une révolution en Pologne.

NAISSANCES.

En cette ville, le 17 du courant, la dame de Erasme Melhiot, écrivain, a mis au monde un fils. En cette ville, le 20 du courant la dame de M. G. H. Cherrier a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17, M. J. M. Marcoux, huissier. En cette ville, le 12, M. W. Needham, âgé de 78 ans; il a servi 26 ans dans l'artillerie, et il fut le dernier qui déserta son canon à Toronto lors de l'invasion américaine et ce fut lui qui fit sauter le magasin; il servit ensuite pendant plusieurs années dans l'Orléans. A Québec, le 18 à 22 ans, dame Caroline Demers, épouse de sieur Louis Guay et fille du major B. Demers. En la paroisse de Saint-Ambroise, Jeanne-Lorette, le 14 à 76 ans, Jacques Falardeau, père, écuycr, ancien capitaine de milice. Hier, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie, dame Léocade Cloutier, (née Giobensky). A Longueuil, le 14, après une maladie de 15 jours, M. Toussaint Fournier dit Préfontaine, fils d'Alexis, âgé de 50 ans. A Varennes, le 6 du courant, M. Amable Malo, âgé de 82 ans;—au même lieu le 16 mars, M. Joseph Malo, âgé de 90 ans;—et le 11 octobre dernier, M. Benjamin Malo, âgé de 86 ans. L'âge réuni de ces trois frères, morts dans l'intervalle de moins de six mois, forme 258 ans. Leurs corps ont été déposés dans le charnier du cimetière pour de là être enterrés prochainement dans la même fosse. M. Benjamin Malo était père de Messire Malo, curé des Trois-Pistoles.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR

POUR MOUDRE LA FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE

MOULINS DE MONTRÉAL.

Coin de la rue St. Pierre et de la Rueille Fortification

Anciennement la Fonderie de MM. HEDCE & RODDE.

AUX FERMIERS ET DÉTAILLEURS DE

GRAINS DE FLEUR.

LE SOUSSIGNE, venant de compléter un nouveau MOULIN à VAPEUR pour LA FLEUR, ayant trois paires de moulins Français, avec tout l'appareil nécessaire pour mouler le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour mouler.

Le SOUSSIGNE a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de mouler la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire mouler trouvent leur avantage à favoriser son établissement, vu qu'il y apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour mouler seront modérés. Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSS.

Montréal, 17 avril 1848. N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

BANQUE D'EPARGNES

Table with financial data: Balance due aux déposants, 31 décembre 1847. 3 Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour. Do. retiré do.

Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 3 mars 1848.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

LE REPERTOIRE NATIONAL, ou RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître. (L. Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle. Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'entre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tons les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. L. et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CÉRETIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSI—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINE EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'ils pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

A L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame. Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M.

Montréal, 14 décembre 1847.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.

Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

A VENDRE.

AU VILLAGE St. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pieds de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUGE.

Village St. Paul, 20 mars 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, qui voudront bien le faire visiter qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURES D'ÉGLISE, de style de celles de l'évêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COURVILLE, rue Panet No. 72 l'abbaye Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TRUZZI, Grand Vicair de la Cathédrale.

Montréal, 25 février 1848.—3f.

P. GENDRON, IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que : LIVRES, PAMPHLETS, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, TRAITES, CONNAISSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

6 novembre 1847.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847,

ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 23 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'École italienne, sera bientôt mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.

Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre, 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leur annu qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur boutique. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,210 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DIXMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courants, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. CRUZAZIE, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. FABRE, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. " DAMAS Blanc, Crainois, etc. etc. brochés tout en or. " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et des Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desclins et offrent par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux).

Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-prix et toujours à bas prix tout le nouveau (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

—AUSSI— ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs, Giboires, Encensoirs, Burettes, etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas transporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation étrangères (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre année accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès St. Jean, août, 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ À L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & Cie.

" MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

" A L'ÉVÊCHE.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Écoles, qui désireraient se procurer d'Instituteurs qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchies.

J. P. VALADE, Prés.

AVIS

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir :—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme tel depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâties dessus construites, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHERBIER ÉCR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance.

On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad space and Price. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 2 6; Chaque insertion subséquente, 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4; Chaque insertion subséquente, 0 0 4; Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 1; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître longtemps, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P.; Québec, M. D. MARTINEAU, P're. Vic.; Ste. Anne, M. F. PILOTE, P're. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RWET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.